



Cas étudiant - renouvellement de carte séjour

Par **Mehdi89**, le **28/12/2018** à **14:08**

Bonjour,

j'ai un cas un peu différent, je suis étudiant depuis février 2018, en master 1, en même temps j'ai un contrat de stage apprenti depuis février 2018 aussi, en septembre 2018, je me suis réinscrit a mon école pour un master 2 et en parallèle j'ai signé une deuxième contrat de stage avec mon entreprise, aujourd'hui mon école m'envoie une lettre de décision mentionne que je dois refaire mon master 1, car je suis redoublant sinon je dois quitter l'école.

question 1 : est ce que c'est légal cette décision sachant que j'ai une attestation d'inscription et scolarité bien mentionne que je suis en 2eme année pour l'année 2018/2019 ;

question 2 : est ce que ça peut impact mon renouvellement de carte de séjour qui aura lieu le 23 janvier 2019.